

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-02-410

Objet : Finances

Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMP - Animation et fonctionnement du GALPA 2021

Séance du 10 février 2021

Date de convocation : 03/02/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 27 (27 titulaires, 0 suppléants)

Membres votants présents : 27 titulaires / 0 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (dont 7 délivrées à des titulaires)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 34

Le quorum est atteint : 27/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsse, Magali Pradeille, Angel Pobo, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Patrick Bénézech, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Alain Théron.

Procuration : Sandrine Guy à Pierre Martinez, Jacky Rey à Magali Pradeille, Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Annick Chopard, Jean-Paul Franc à Jean-Paul Géraud, Florent Martinez à Laure Périgault-Launez, Ivan Couderc à Alain Théron.

Suppléants avec voix délibérative :

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson

Pour le Conseil de développement :

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Florent Martinez, Nathalie Gros-Chareyre, Jean Denat, Katy Guyot, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, André Mégias, Véronique Vautrin, Pascale Fortuna-Deschamps, Jacky Rey, Vincent Coste, Sandrine Guy, Ivan Couderc, Catherine Lecerf, Véronique Liénard, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marielle Népoty.

Fondements juridiques :

Vu la délibération N°2016-03-258 du Comité Syndical du 21 mars 2016 validant la candidature du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue au dispositif européen DLAL FEAMP,
Vu la convention DLAL FEAMP signée entre le GALPA Vidourle Camargue, l'Autorité de gestion Région Occitanie du 22 février 2017,
Vu l'arrêté préfectoral n°20172612-B3-005, en date du 26 décembre 2017, portant transformation du syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) au 26 décembre 2017.

Rapporteur : M. Thierry Agnel

Rapport :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMP depuis le 1^{er} juillet 2016 (date de sélection de la candidature) et par convention du 22 février 2017.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMP prévoit une prise en charge à hauteur de 50% par l'Europe et de 15% de la Région. Le Département du Gard n'intervenant plus, c'est le PETR Vidourle Camargue qui compense à hauteur de 35 %. La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 €.

En 2021, le GALPA Vidourle Camargue doit prévoir un dépôt de dossier jusqu'au mois de mars 2023 puisqu'aucun dossier ne pourra être programmé après le 30 juin 2020. Il s'agit donc d'un dossier pluri annuel.

Animation/fonctionnement janvier 2021- mars 2023

Dépenses présentées au DLAL FEAMP

DEPENSES DE PERSONNEL						
Agent		Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
En cours de recrutement	Animateur gestionnaire	48 957,36 €	70%	30,47 €	2 531 h	77 107,08 €
TOTAL						77 107,08 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COUTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	11 566,06 €

DEPENSE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT			
Type de dépense	Prix unitaire	Nombre d'unités	Montant Total
Nuitée	60 €	4	240,00 €
Repas	17,50 €	14	245,00 €
TOTAL			485,00 €

DEPENSE LIEES AUX FRAIS DE DEPLACEMENT (sur barème)				
Type de dépense	Nombre de trajets	Nombre de kilomètres par trajet	Montant unitaire associé au barème	Montant Total
AR Aimargues - Sète	3	130 km	0,29 €	113,10 €
AR Aimargues - Narbonne	2	246 km	0,29 €	142,68 €
TOTAL				255,78 €

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2021	
Type de dépense	Montant Total
Dépenses de personnel	77 107,08 €
Dépenses forfaitaires-Coûts indirects	11 566,06 €
Dépenses de restauration et d'hébergement	485,00 €
Dépenses liées aux frais de déplacement (sur barème)	255,78 €
TOTAL	89 413,92 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	15 %	13 412,09 €
DLAL FEAMP	50 %	44 706,96 €
Autofinancement	35 %	31 294,87 €
TOTAL		89 413,92 €

Il est proposé au comité syndical :

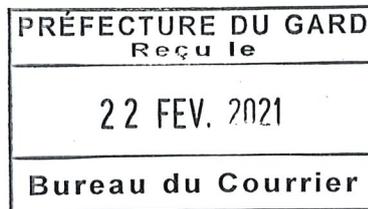
- D'adopter le plan de financement,
- D'autoriser le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 34

Abstention : 0

Vote contre : 0



Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 22.02.21
- Sa publication le : 22.02.21
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 22.02.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier